

VILLIE-MORGON

Est-il besoin d'insister sur la prospérité actuelle de la commune de Villié-Morgon, alors qu'elle s'exprime par la renommée de ses vins, la flambée de leurs cours et l'enrichissement des viticulteurs ? Parmi les points ruraux d'observation retenus pour la région Rhône-Alpes, Villié-Morgon n'est donc pas "en crise" comme les communes du Haut-Beaujolais montagnard et textile; la stabilité remarquable de sa population (1.535 habitants en 1946, 1.538 en 1954, 1.565 en 1962, 1.586 en 1968, 1.551 en 1975) contraste tout aussi vigoureusement avec le déclin démographique qu'éprouvent les communes de l'Ardèche méridionale (Balazuc, Lanas, Vogüé). Et si le choix de Villié-Morgon relevait essentiellement des facteurs d'opportunité et de commodité de l'enquête, la plupart des observations peuvent être généralisées à une grande partie du Beaujolais viticole.

Délibérément inscrites dans la très longue durée chronologique, les observations du changement social et culturel ont privilégié deux axes fondamentaux de recherche, à partir du temps présent ("état des lieux" de 1977).

1° - Les rapports de l'homme et de la terre, c'est-à-dire la constitution, l'évolution et la gestion des patrimoines. Lorsque le mètre carré de vignes se négocie, comme en 1978, au même prix que le mètre carré de terrain à bâtir, il est bien certain que tout changement passe par la maîtrise de l'espace agricole. Ce contrôle est à mesurer d'abord au niveau de la propriété foncière, essentiellement à partir des matrices cadastrales : ce fut l'objet du Travail d'Etudes et de Recherche de Jean Large, sur la période de 1789 à 1977 (1). Il doit être doublé d'une analyse de l'exploitation du sol, à la fois dans ses dimensions (petites, moyennes et grandes) et dans les modes de faire-valoir et leurs multiples combinaisons (faire-valoir direct, vigneronnage, fermage, salariat agricole) : nous nous référerons à la minutieuse étude conduite par Jacques Loyat, dans le cadre d'une recherche de l'I.N.R.A. (Ecole Nationale

(1) En référence à l'étude menée par Edouard GRUTER sur la période antérieure : La Naissance d'un grand Vignoble, Lyon, P.U.L., 1977, 191 pages.

des Sciences Agronomiques Appliquées de Dijon, novembre 1977), sur "la propriété foncière et l'exploitation agricole à Villié-Morgon et Liergues de 1909 à 1976 : un exemple d'évolution des couches sociales en Beaujolais", à partir des déclarations annuelles de récoltes et des archives notariales.

2° - Dans la mesure où ces deux recherches parallèles mettaient en valeur la résistance de la propriété paysanne et la vitalité de l'exploitation viticole moyenne, des stratégies de préservation ou de consolidation des patrimoines étaient en cause. Elles passent par les alliances familiales et les liens de parentèles. L'analyse des actes de mariages sur la longue durée doit permettre de les appréhender et d'établir une géographie et une sociologie du mariage : c'est l'objet du dépouillement de tous les actes passés à Villié-Morgon de 1820 à 1978 (1). Dans le présent rapport, nous n'utilisons que les données fournies par les 372 mariages célébrés à Villié-Morgon entre 1947 et 1977.

Avec le mariage, acte individuel, familial et social tout à la fois, nous pensons tenir un point d'observation privilégié du changement social et culturel; les autres matériaux rassemblés (calendrier, âges, témoins, cérémonies religieuses, repas, photographies, etc...) seront utilisés ultérieurement.

1 - LES GRANDES LIGNES DE L'EVOLUTION FONCIERE

A - Analyse des structures actuelles (2)

a) Le fait majeur, c'est le renforcement contemporain de la moyenne propriété. Dans des limites arbitrairement fixées entre 5 et 20

(1) Travaux en cours de Mademoiselle LAINE (1820-1867) et de Mademoiselle MOREL (1867-1978), qui prennent la suite des études de démographie historique déjà achevées, par MM. EMERIQUE (1664-1739) et BARBERO (1740-1820).

(2) Le dépouillement mené dans l'année 1976 ne pouvait pas prendre en compte les récentes modifications, en particulier l'éclatement de deux grandes propriétés de type "capitaliste", dont le domaine de Pizay (en partie sur Saint-Jean d'Ardières). Mais toutes les conclusions de Jean LARGE sont valables pour décembre 1978.

hectares - correspondant actuellement à 1 et 2 "unités de travailleur homme" - on dénombre, en 1976, 85 propriétaires (14,5 % du total) sur 735 ha (44,5 % de la surface appropriée, parcelles des propriétés "vicinales" exclues). En 1960, dans les mêmes limites, on ne dénombrait que 74 propriétaires sur 654 ha (39,6 %). En 1976, plus des trois-quarts du sol sont aux mains de paysans-viticulteurs et sont en faire-valoir direct (voir ci-après). Psychologiquement et économiquement, la catégorie est tirée vers le haut : comportement de "grand viticulteur".

b) La petite propriété, entre 1 et 5 ha (excluant la quasi totalité de la propriété bâtie sur des parcelles toujours inférieures à 5.000 m², et une grande partie de la propriété "résiduelle", fragments d'héritage, etc...) poursuit son déclin : 202 propriétaires sur 491 ha (30 %) contre 222 propriétaires sur 528 ha en 1960. A l'intérieur de la catégorie, les propriétés "non viables" entre 1 et 3 ha se morcellent au profit - entre autres - d'autres "petites propriétés", de 3 à 5 ha, ainsi tirées vers la catégorie supérieure (1).

c) La grande propriété, au-dessus de 20 hectares, rassemble, en 1976, comme en 1960, le même nombre de domaines : 8, mais sa superficie globale est réduite : 306 hectares (18,5 %) contre 342 en 1960. La très grande propriété a disparu : en 1976, le plus grand domaine de la commune (Pizay exclu) couvre 33 ha 70 ares.

B - Rappel historique

Au XVIII^e siècle (cf. E. Gruter), le contraste est aussi bien géographique que social : au nord, sur les collines de Villié, il se fait peu de vignes et les tenures paysannes dominent; au sud et à l'est (Pizay, Morgon), les terres partagées entre vignes et moissons le sont aussi entre noblesse locale et bourgeoisie lyonnaise, toutes deux rentières du sol. La vente, en 1794-1795, des 268 hectares confisqués à la famille Mignot de Bussy, renforce la propriété bourgeoise beaujolaise (marchands de toile et de vins, notaires, magistrats).

(1) En 1976, le chiffre d'affaires brut de l'hectare d'A. O. C. "Morgon" peut être estimé à 45.000 francs.

Le cadastre de 1824 montre une structure foncière très contrastée : une poussière de petits propriétaires-viticulteurs (moins de 3 ha) et une grande propriété dominante (plus de 20 ha), elle-même dominée par la très forte appropriation lyonnaise (25 % du sol). Deux "amortisseurs" sont en place et évitent les affrontements sociaux : les grandes propriétés sont redistribuées en vigneronnages, à mi-fruits, de 3 à 5 ha, et une moyenne propriété paysanne (autour de 10 ha en moyenne) commence à se mettre en place. Les stratégies matrimoniales s'efforcent de rassembler ce que défont les partages successoraux.

Cette structure dualiste se renforce au cours du XIX^e siècle. Dans le contexte de l'essor de la viticulture, très temporairement (1875-1890) freiné par la crise phylloxérique, les morcellements successoraux et les achats de parcelles doublent le nombre des petits propriétaires sans beaucoup augmenter leur part (82 % des propriétaires ont moins de 3 ha, sur 18 % du sol). La grande propriété de plus de 20 ha a accentué son emprise (60 % du sol) et, en son sein, les propriétaires citadins détiennent près de 700 hectares (40 % du sol de la commune et 55 % des vignes).

Entre 1914 et 1939, les superficies en vignes reculent de près de 30 % (745 ha contre 1.045). La grande propriété est particulièrement touchée et la moitié des domaines lyonnais disparaît. Les acquéreurs sont, en majorité, des viticulteurs villiatins ou des métayers (vignerons). Après 1950, la relance de la viticulture installe quatre protagonistes face à face sur le marché foncier :

- des capitaux extérieurs au vignoble à la recherche de grands domaines à exploiter par salariat agricole (type Pizay). Formation de Sociétés Civiles Immobilières et de Groupements Fonciers Agricoles.
- des viticulteurs villiatins, petits et moyens propriétaires, à la recherche de nouvelles parcelles à exploiter ou à planter.
- des vignerons villiatins, acquéreurs de parcelles pour agrandir leur exploitation familiale ou se constituer un petit domaine de "retraite".
- des citadins (lyonnais, mais aussi parisiens) attirés par les résidences secondaires (vieilles maisons vigneronnes délaissées par les "nouveaux viticulteurs") et les terrains à bâtir.

Le tout dans un contexte de très forte hausse du prix des terrains.

TABLEAU 1 : Prix de l'hectare en francs courants (Zone A. O. C. "Morgon")

	<u>Vignes</u>	<u>Prés</u>
1950	100.000	130.000
1960	650.000	
1970	7.300.000	3.500.000
1973	13.500.000	
1977	25.000.000	6.000.000 ("Anciens francs")

2 - PROPRIÉTÉ ET EXPLOITATION : LA MAITRISE DES VIGNES
(1.050 ha en 1976)

A la suite de Jacques Loyat, on peut distinguer trois modes d'occupation et d'exploitation du sol (que l'on peut combiner avec cinq dimensions des exploitations viticoles). Voir tableau 2, page suivante.

- une propriété rentière du sol (fermage et surtout métayage par vignerons), associée ou non à des formes d'exploitation directe (par salariat agricole sur les grands domaines) : type A.
- une exploitation indirecte, le vigneronnage, étroitement dépendante de la précédente, complétée ou non par la possession de parcelles supplémentaires : type C.
- une propriété viticole en faire-valoir direct, complétée ou non par des parcelles en vigneronnage : type B.

Le tableau 2 résume à la fois l'évolution générale des rapports entre la propriété et l'exploitation viticole et la situation actuelle. Il traduit un double mouvement de concentration et d'imbrication des formes.

A - La propriété "rentière", essentiellement détenue par des forains et en grande majorité citadine (Lyon au premier rang) a

TABEAU 2 : Evolution (en nombre et en surface) des propriétés et des exploitations viticoles à Villié-Morgon.

Remarque 1 : Seules les superficies plantées en vignes sont prises en compte.

Remarque 2 : Les trois-quarts des superficies cultivées par les vigneron (type C) et le cinquième des superficies cultivées par les viticulteurs propriétaires (type B) constituent la presque totalité des vignes des propriétaires "rentiers" (type A).

	1976		1960	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
A1	46	36	49	51
A2	23	65	33	98
A3	12	67	14	73
A4	12	123	16	156
A5	6	131	4	84
Total	99	422 ha	116	462 ha
C1	7	7	18	21
C2	14	43	22	71
C3	37	202	50	253
C4	13	105	4	33
C5	-	-	-	-
Total	71	357 ha	94	378 ha
B1	35	27	60	45
B2	31	92	34	96
B3	24	127	27	141
B4	33	312	13	116
B5	2	31	-	-
Total	125	589 ha	134	398 ha

Tailles :

- 1 : moins de 2 ha de vignes
- 2 : 2 à 4 ha de vignes
- 3 : 4 à 7 ha de vignes
- 4 : 7 à 15 ha de vignes
- 5 : plus de 15 ha de vignes

poursuivi, entre 1960 et 1976, un déclin amorcé au début du XXe siècle. Ce déclin est surtout accentué pour les petites propriétés (A1 et A2) : disparition par liquidation volontaire ou éclatement successoral suivi de ventes parcellaires. Par contre, les grands propriétaires (type A5) ont soigneusement préservé leurs domaines en maintenant l'indivision entre héritiers ou en constituant une Société Civile Immobilière ou un Groupement Foncier Agricole. Ils ont conservé leurs métayers (type C3), mais trois sur quatre font, depuis cinq à six ans, de la gestion directe sur une partie du domaine (respectivement 29 %, 50 % et 55 % des vignes).

B - Le métayage (vigneronnage), après un fort recul avant 1939, stabilise des positions reconquises entre 1939 et 1950. Là aussi, il y a concentration (types C3 et C4 dominants). Actuellement, tous les vignerons en place recherchent des parcelles à "faire" ou à acquérir : un tiers d'entre eux ont acheté plus d'un hectare depuis 1960.

C - L'exploitation en faire-valoir direct (majoritaire) augmente et se concentre : elle regroupe en 1976, 56 % des vignes contre 46 % en 1960. Sur les 34 familles de viticulteurs qui exploitent plus de 7 hectares en 1976 (types B4 et B5) 15 seulement atteignaient ou dépassaient ce chiffre en 1960, 11 exploitaient moins de 7 hectares et 8 faisaient du vigneronnage.

3 - LES CONSEQUENCES

A - Les "nouveaux viticulteurs"

Sur des exploitations "moyennes-grandes", entre 7 et 20 hectares, en propriété totale ou majoritaire (types B4 et B5), comme en propriété minoritaire ajoutée à un vigneronnage (type C4), un type nouveau d'exploitant agricole s'est mis en place. Il se caractérise :

- par l'abandon délibéré des dernières activités polyculturelles. L'élevage laitier a disparu. Les herbages ne sont conservés que là où la vigne n'est pas cultivable (fonds de vallons ou flancs mal exposés) : sur ces parcelles clôturées, paissent, sans surveillance, des génisses ou des bouvillons, mis en "pension" par des emboucheurs charolais ou bressans.
- par une forte mécanisation avec tracteurs-enjambeurs, pulvérisateurs tractés, engins d'épandage des désherbants et des fongicides, pressoirs hydrauliques, etc...
- par une division accentuée du travail. Un salarié à temps plein - deux au-dessus de 10-12 hectares - est occupé à des tâches spécifiques et minutées. La femme, en plus des tâches ménagères, assure la vente au détail (clientèle régulière et clientèle de passage) et la comptabilité. Le chef d'exploitation, outre ses tâches de culture et de vinification, est de plus en plus sollicité par des activités de "relations extérieures", individuelles (clientèle) ou collectives (syndicats, Crédit Agricole, U.I.V.B., I.N.A.O., etc...). Il fait de plus en plus appel à des entreprises extérieures pour des travaux spécifiques : le minage des nouveaux terrains, certains traitements, l'embouteillage du vin.
- par un mode de gestion qui donne priorité au réinvestissement immédiat des bénéfices (achats de parcelles, plantations ou remplacements, modernisation du cuvage). L'endettement subsiste (Crédit Agricole).
- par un nouveau mode de vie. L'ancienne maison vigneronne est vendue (fort cher !) à un citadin en mal d'authenticité et l'exploitant se fait construire une villa moderne. Chaque famille a au moins deux voitures. L'habitude des vacances (cures thermales ou voyages lointains) se double de celle des déplacements d'affaires (Congrès, Foires, innombrables promotions des "Beaujolais nouveaux").

B - L'évolution des vignerons

Ils cherchent à s'aligner sur les viticulteurs indépendants. Le statut de 1946 leur a conféré d'importants avantages, qui ont été codifiés dans le contrat-type élaboré en juin 1947, par la Commission Consultative des Baux Ruraux du Rhône. La durée minimum du bail a été portée à neuf ans (au lieu du renouvellement "tacite" annuel); le partage

de la récolte sur la base moitié-moitié est désormais net et le vigneron ne doit aucune redevance accessoire; les frais de vendanges sont partagés (1), ainsi que les charges d'entretien du fonds; le vigneron détient enfin une totale liberté de décision dans la conduite de l'exploitation. Bien organisés, bien soutenus par les viticulteurs indépendants, les vignerons ont, dans les dernières années, victorieusement résisté aux pressions des propriétaires qui s'efforçaient de les éliminer pour transformer la totalité des domaines en gestion directe par salariat agricole. Inversement, en raison de la flambée des cours, ils n'ont pas pu obtenir une évolution de leur statut vers le fermage à prix fixe. Pour les propriétaires absentéistes comme pour les paysans de Villié-Morgon, le vigneronnage pluriséculaire reste donc une structure d'équilibre commode.

C - Les prix et les revenus

(Ce vaste problème n'est ici qu'esquissé, dans la mesure où il détermine les stratégies foncières).

En 1977, on peut utiliser les données suivantes (A. O. C. "Morgon") :

- Le chiffre d'affaires brut à l'hectare (quantité x prix) se situe à 65.000 francs environ (récolte de 1976). Pour la récolte de 1978, il pourrait atteindre 90.000 francs.
- Le revenu net à l'hectare, qui doit rémunérer le capital foncier et le capital d'exploitation et assurer un salaire à l'exploitant (et à sa famille) se situe entre 15.000 et 25.000 francs selon les types d'exploitation et les modes de gestion.
- La rentabilité des capitaux investis atteint 4 à 5 %.
- La plus-value foncière dégagée par la hausse des terrains est, entre 1970 et 1977, de 18 % par an en francs courants et de 8 % en francs constants.

(1) Ces frais sont très élevés car aucune mécanisation de la récolte n'est encore intervenue et il faut faire appel à une très importante main-d'oeuvre.

Ces éléments - qui seraient à commenter et à compléter - montrent à l'évidence la très grande rentabilité de la viticulture à Villié-Morgon. Elle justifie la compétition foncière engagée pour les terres à vignes de la zone d'appellation d'origine communale contrôlée. Elle assure aux actuels propriétaires ou exploitants viticulteurs une solide "rente de situation" et leur permet de résister aux offensives du capitalisme (S.C.I. ou G.F.A.) comme à celles de la propriété citadine des résidences secondaires. Elle les incite certainement aussi à un réel conservatisme social et politique, dont nous aurons à mesurer les effets. En dorant leur présent, elle leur donne confiance dans l'avenir : la stabilité démographique et la forte nuptialité que l'on constate à Villié-Morgon depuis 1947 en sont la preuve.

4 - PATRIMOINE ET PARENTELE

Cette force et cette cohésion du groupe des viticulteurs peut-elle se retrouver et se renforcer encore dans des stratégies matrimoniales délibérées ? En d'autres termes, épouse-t-on des filles ou des héritières de vignes ? L'analyse des actes de mariage - qu'il faudra, dans un deuxième temps, si possible, doubler de celle des contrats de mariage - peut-elle fournir des réponses à cette question simple ?

On observe d'abord qu'à la différence de la majorité des communes rurales françaises, on assiste à une poussée de nuptialité, depuis 1955, à Villié-Morgon, alors que la population y est stationnaire. Avant 1955, il se célébrait de 7 à 10 mariages par an. Depuis 1955, le nombre annuel n'est tombé en-dessous de la dizaine qu'à cinq reprises; il atteint ou dépasse trois fois la vingtaine; la moyenne s'établit à 14. Le taux de nuptialité, avec 9 pour 1.000, est très supérieur à la moyenne nationale.

Le calendrier mensuel montre normalement une préférence pour l'été, avec des maxima en juillet et août. C'est aussi le temps mort des travaux de viticulture. Par contre, septembre et octobre sont des mois où l'on se marie peu et la relation négative avec les vendanges est évidente. Ce calendrier des mariages sera à reprendre plus en détail, avec prise en compte des jours et heures.

Si on relève l'âge des époux, en excluant les remariages, on observe un rajeunissement :

	<u>Epoux</u>	<u>Epouses</u>
Moyenne 1947 - 1956	25 ans 10 mois	22 ans 9 mois
Moyenne 1967 - 1977	24 ans 6 mois	22 ans 6 mois

Le pourcentage des mariages avec contrat devant notaire est en forte baisse :

TABLEAU 3 : Régime matrimonial - Présence ou absence de contrat.

Périodes	Mariages sans contrat		Mariages avec contrat					
	Nbre	%	Nbre	%	Notaire VILLIE		Notaires Ext. ^{rs} VILLIE	
					Nbre	%	Nbre	%
1947/1956	56	61,5	35	38,5	28	30,8	7	7,7
1957/1966	85	70,8	35	29,2	22	18,3	13	10,9
1967/1977	144	89,4	17	10,6	9	5,6	8	5
	285	76,6	87	23,4	59	15,9	28	7,5

La géographie du mariage, d'après les domiciles des époux, complétée au besoin par l'étude des lieux de naissance, montre une grande évolution. Dans la décennie 1947 - 1956, l'endogamie est encore grande : dans 51 % des mariages, les deux époux sont domiciliés à Villié-Morgon et, si l'on ajoute les communes limitrophes, dans une aire concentrique de 5 kilomètres de rayon environ, on atteint un pourcentage de 78 %. Dans les dix dernières années (1968 - 1977), le premier pourcentage est tombé à 23 %, le second à 41 %. Comme le mariage se fait encore, dans la très grande majorité des cas, dans la commune du domicile de l'épouse - 90 % des épouses sont domiciliées à Villié-Morgon -, la

TABLEAU 4 : Profession de l'époux et du père de l'épouse

PERE DE L'ÉPOUSE ÉPOUX	Viti- culteurs	Culti- vateurs	Prof.Lib. Cadres-Mil Educ.Nat.	Secteur Artisanal Commerc.
Viticulteurs	36	14	1	6
Cultivateurs	6	26	-	2
Prof.Lib/Cadres Mil/Educ.Nat.	5	-	6	4
Secteur Artisa- nal/Commercial	30	17	3	15
Employés	24	5	3	3
Ouvriers/Cens de maison	26	9	3	8
Sans Profession	-	-	-	-
Inactifs	-	-	-	-
Non indiquée	4	1	-	2
	130	72	16	40

Employés	Ouvriers Gens de maison	Sans profession ou décédés	Inactifs	Non indiquée	TOTAL
5	1	10	-	-	73
-	-	3	1	-	37
5	-	5	4	1	27
5	10	11	-	2	93
5	5	6	-	2	53
7	11	10	1	3	78
-	-	-	-	-	-
-	-	2	-	1	3
-	1	-	-	-	8
27	28	47	3	9	372

domiciliation des époux dessine presque seule la géographie matrimoniale : sur les 347 mariages de la période totale (1947 - 1977), 135 époux (39 %) sont domiciliés à Villié, 42 (12 %) dans un rayon de 5 kilomètres, 74 (21 %) dans un rayon de 5 à 15 kilomètres, 40 (11,5 %) viennent du reste du département du Rhône (Lyon surtout), 32 (9 %) des départements limitrophes, 24 (7 %) du reste de la France; un seul époux est domicilié à l'étranger.

L'étude des professions est plus révélatrice d'une éventuelle "stratégie" matrimoniale. Malgré l'imprécision de certaines qualifications et le nombre élevé de "sans profession", le groupe professionnel des viticulteurs (propriétaires et vigneron) s'individualise assez facilement. La relation la plus instructive est à établir entre la profession de l'époux et celle de son beau-père. Elle permet de dresser le tableau 4 (cf. page 130-131)

Comme on le voit, une assez grande cohésion professionnelle subsiste au sein des mariages conclus à Villié-Morgon entre 1947 et 1977. Alors que la commune est totalement ouverte et confondue dans la société globale, les professions liées aux vignes, c'est-à-dire les viticulteurs (propriétaires et vigneron) et les cultivateurs (salariés agricoles et assimilés), constituent encore des groupes fermés. Les jeunes "cultivateurs" épousent surtout des filles de cultivateurs, comme un siècle auparavant. Un jeune viticulteur sur deux - et trois sur cinq si l'on ne tient pas compte des beaux-pères décédés - épouse une fille de viticulteur. Cette étude, pour être tout à fait probante et prétendre définir une stratégie des alliances et des parentèles, devrait prendre en compte les régimes matrimoniaux, la nature et le contenu des contrats, les dimensions des deux familles (c'est-à-dire les risques d'éclatement). Nous ne pourrions la mener qu'avec le concours de toute la population et les méthodes de l'enquête orale.

Cette conclusion partielle pourrait se généraliser à l'ensemble de ce rapport. L'observation du changement social et culturel à Villié-Morgon a, dans un premier temps de la recherche, privilégié la très longue durée historique et le quantitatif. Il s'agissait de compter des hectares et des hommes et de saisir pourquoi et comment ceux-ci détenaient ceux-là.

Dans un deuxième temps de la recherche, qui est déjà assez largement amorcé, en recourant à d'autres méthodes plus sociologiques l'qu'historiques, il s'agira de mettre en place le qualitatif, de pénétrer au coeur de la vie familiale comme de la vie associative ou publique. Mais nous ne sortirons pas des vignes et des caves.

Gilbert GARRIER